

Bourses IBSA Foundation Appel 2026

Afin de promouvoir et de faciliter les activités de recherche à de jeunes chercheuses et chercheurs, IBSA Foundation pour la recherche scientifique offre **7 bourses de 32 000 €** chacune dans les domaines scientifiques suivants :

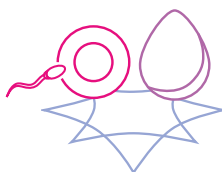
- DERMATOLOGIE
- ENDOCRINOLOGIE
- FERTILITE/UROLOGIE
- MEDECINE DE LA DOULEUR/ORTHOPEDIE/RHUMATOLOGIE
- VIEILLISSEMENT EN BONNE SANTE/MEDECINE REGENERATIVE



DERMATOLOGIE



ENDOCRINOLOGIE



FERTILITE/UROLOGIE



MEDECINE DE LA
DOULEUR/ORTHOPEDIE/
RHUMATOLOGIE



VIEILLISSEMENT EN
BONNE SANTE/MEDECINE
REGENERATIVE

IBSA Foundation Research Equity Prize

Dans le cadre des bourses d'IBSA Foundation, un prix d'une valeur de 5000 euros est décerné au meilleur projet scientifique qui sera mené dans un laboratoire, un institut de recherche ou une université situé dans un pays en développement.

Ce prix spécial vise à promouvoir l'égalité d'accès à la recherche, en valorisant l'excellence scientifique émergente dans des contextes aux ressources limitées et en renforçant le dialogue international au sein de la communauté scientifique.

La liste des pays éligibles est disponible sur le [site web des Nations Unies](#) : Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie à l'exception d'Israël, du Japon et de la République de Corée, et Océanie à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Conditions requises pour participer aux bourses et au prix Research Equity Prize

Les candidats (de toute nationalité) doivent être âgés **de moins de 40 ans** à la date limite de soumission des propositions.

Ils doivent être titulaires d'un **diplôme** en médecine, biologie, pharmacie, biotechnologie ou bio-ingénierie. L'appel à candidatures est **ouvert** aux doctorants, titulaires d'un doctorat, aux post-doctorants, aux boursiers et aux étudiants en spécialisation. Les personnes occupant un poste permanent (professeurs/techniciens diplômés) sont **exclus**.

Pendant toute la durée de la bourse, les candidats doivent travailler dans l'établissement d'accueil, c'est-à-dire un organisme de recherche (université, hôpital ou autre centre de recherche), quel que soit son statut juridique (public ou privé), dont l'objectif principal est de mener de manière autonome des recherches biomédicales sans but lucratif et d'en diffuser les résultats.

Modalités de Participation

Les candidats sont invités à envoyer leurs propositions au plus tard le **31 janvier 2027** sur la **plateforme dédiée** et à télécharger, sous forme de fichiers séparés, les documents suivants :

1. Curriculum Vitae ;
2. Liste des meilleures publications scientifiques évaluées par des pairs (min. 1 - max. 3) ;
3. Brève lettre de présentation.

Les candidatures et les documents justificatifs seront acceptés uniquement via le système de **candidature en ligne**.

Processus de Sélection

Les propositions sont évaluées par le Conseil scientifique d'IBSA Foundation au moyen d'un processus d'examen par les pairs (*peer review process*). La Direction choisira les lauréats après avoir pris en considération les évaluations du Conseil. Le choix des lauréats est définitif et sans appel.

Les candidats sont informés rapidement du résultat de la décision, généralement dans les trois mois suivant la date limite de dépôt des candidatures. Le prix n'est attribué qu'après la présentation de la lettre d'**acceptation de l'institution d'accueil**, qui doit être envoyée à IBSA Foundation dans un délai d'une semaine à compter de la notification des résultats.

La cérémonie de remise des prix aura lieu au printemps 2027. La date, le lieu et les modalités exactes seront confirmés lors de la communication des résultats.

Critères d'évaluation

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- Qualité du projet à développer dans le laboratoire d'accueil (faisabilité - originalité - valeur scientifique - pertinence par rapport au domaine scientifique choisi) ;
- CV du candidat, avec une attention particulière portée à l'expérience en matière de recherche ;
- Adéquation du laboratoire d'accueil au projet proposé.

Les candidats qui mèneront le projet de recherche présenté dans un institut de recherche (d'accueil) différent du laboratoire d'origine recevront une note de mérite de la part de la commission d'examen.

Conditions économiques et Modalités de versement

Le montant de la bourse (avant impôts et taxes) comprend le financement des **frais salariaux et de mobilité** afin de couvrir le coût de la vie pendant **12 mois**. La bourse est assimilable à d'autres primes et bourses destinées à augmenter le salaire

Les frais liés aux activités de laboratoire, les frais généraux, les fonds pour les consommables ou tout autre coût de l'établissement d'accueil **ne sont pas couverts**.

Les projets doivent être **lancés avant la fin de l'année 2027**, il n'est pas possible de reporter leur début à l'année suivante.

La rémunération peut être soumise à imposition. IBSA Foundation ne fournit pas de conseils fiscaux sur les réglementations nationales des pays d'accueil, il est recommandé aux lauréats des bourses de contacter les autorités compétentes.

Modalités de versement

La bourse sera versée en **deux fois** directement sur le compte IBAN communiqué par le lauréat. La confirmation écrite de la date de début par le superviseur de l'institut d'accueil est obligatoire. La première tranche de 50 % sera versée avant le début du projet et la deuxième tranche de 50 % avant la fin de l'année 2027.

Le montant du prix IBSA Foundation Research Equity Prize en recherche sera versé en une seule fois avant le début du projet.

Remerciements & responsabilités

Les publications scientifiques contenant les résultats des recherches menées par le boursier devront mentionner le soutien d'« IBSA Foundation pour la recherche scientifique » dans la section des remerciements (Acknowledgements).

De même, les publications, communiqués de presse, documents ou communications médiatiques sur les résultats obtenus pendant la période couverte par la bourse doivent mentionner le soutien d'« IBSA Foundation pour la recherche scientifique ».

Chaque année, les lauréats sont tenus de répondre au questionnaire envoyé par IBSA Foundation. La réponse est obligatoire, tout comme la notification rapide de tout changement d'adresse e-mail et de numéro de téléphone.